

Direction des prestations
et de l'action sociale

Aide à l'installation des jeunes

Merci de compléter ce formulaire au stylo noir.

Numéro de Sécurité sociale : ou Numéro allocataire :

Vous avez moins de 26 ans et vous emménagez dans votre premier logement en Seine-Saint-Denis. Vous faites face à des dépenses liées à votre installation dans ce logement ? Si vous remplissez les conditions, vous pouvez demander une aide financière individuelle.

Vous pouvez demander l'aide si

- Vous êtes âgé de 18 à 25 ans
- Vous avez quitté le domicile familial ou une structure d'hébergement de Seine-Saint-Denis
- Vous vous installez dans votre premier logement en Seine-Saint-Denis
- Vous avez droit à l'allocation de logement sociale (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL)

Vous pouvez demander une aide à l'installation des jeunes jusqu'à 1 400 € pour un logement non-meublé ou 700 € pour un logement meublé.

Pour constituer votre demande

Vous devez remplir le formulaire en intégralité et faire compléter, le cas échéant, la structure hébergeante la partie qui la concerne.

Le formulaire et les pièces justificatives demandées doivent être envoyés au plus tard 6 mois après la signature du bail à l'adresse suivante :

**CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS
93024 - BOBIGNY CEDEX**

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur caf.fr > Ma Caf > Logement

Bon à savoir

Sont exclus :

- les allocataires étudiants ;
- les allocataires avec un enfant à charge ou à naître. Dans ce cas, le dispositif à mobiliser est le fonds de solidarité logement (FSL) ou le prêt à l'équipement.

Dans le cas d'une colocation ou d'une installation en couple, une seule aide sera accordée.



* 000000205080000000*



Identification du demandeur

Nom _____ Prénom _____
 Adresse complète _____
 Téléphone fixe [] [] [] [] [] [] [] [] Téléphone portable [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse courriel _____@_____

Votre ancien logement

- Foyer de jeunes travailleurs (FJT) Domicile familial
- Foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE) Adresse : _____
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) _____
- Autre structure hébergeante, précisez : _____

Cachet de la structure hébergeante

Votre nouveau logement

Date de signature du bail [] [] [] [] [] [] [] []

Votre nouveau logement est :

- un logement **non meublé** ouvrant droit à l'allocation logement
 Adresse _____

- un logement **meublé** ouvrant droit à l'allocation logement
 Adresse _____

Pièces justificatives à fournir

Votre relevé d'identité bancaire ou postal si l'allocation de logement est versée au bailleur.

Dans le cadre du contrôle de la bonne utilisation des financements de la caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, des justificatifs pourront être réclamés.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.
 Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf tout changement de situation.

FRAUDES

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. L 114-13 du Code de la Sécurité sociale, art. 441-1 du code pénal).

L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (art. L 583-3 du Code de la Sécurité sociale).

Date [] [] [] [] [] [] [] []

Signature du demandeur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.